

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 12 août 2013 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
Mme Isabelle Cyr, conseillère,
M. Derek Grilli, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
M. Pierre Bonneau, conseiller,

Absents : M. Dany Chapdelaine, conseiller.

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2013-08-01

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts proposés :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin, du 2 juillet et du 9 juillet 2013;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Demande de dérogation mineure No 2013-01 présentée par M. Réjean Dubois;
6. Paiement de facture de France L. Maurice;
7. Paiement de facture de Denis Leclerc;
8. Paiement Sylvie Héroux, entente loisirs;
9. 2^e versement aide incitative propriété : Kevin Dubois et Sara Bouchard;
10. Asphaltage : rapiéçage des rues;
11. Butoirs stationnement du parc;
12. Réparation au chalet du parc;
13. Identification pour véhicule de fonctions municipales;
14. Report du Festival Country et D'Antan de Lawrenceville;
15. Modification au règlement d'emprunt 2013-293;
16. Nouveau bail Verbom;
17. Décision dossier St-Pierre & Tremblay – Rte 243;
18. Questions de l'assemblée;
19. Affaires nouvelles;
 - 19.1 Emprunt temporaire travaux station lac Bowker – Valcourt;
 - 19.2 Débroussaillage;
 - 19.3 Appui au centre d'action bénévole de Valcourt;
 - 19.4 Dossier Nouveaux Horizons;
 - 19.5 Demande de subvention Chambre de commerce Valcourt région;
20. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 17 JUIN, DU 2 JUILLET ET DU 9 JUILLET 2013

2013-08-02

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 17 juin 2013;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bonneau,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal des séances extraordinaires tenue le 17 juin 2013 et que le procès verbal soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

2013-08-03

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2013;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal des séances ordinaire tenue le 2 juillet 2013 et que le procès verbal soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

2013-08-04

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 9 juin 2013;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal des séances extraordinaires tenue le 9 juillet 2013 et que le procès verbal soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune personne n'est présente pour la séance ordinaire.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2013-08-05

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 12 août 2013, telle que modifiée, pour un montant de 85,155.69\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201300215 à #201300330) dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. RÉJEAN DUBOIS

2013-08-06

Attendu qu'une demande de dérogation mineure pour l'immeuble 2075, rue de l'Église a été déposé le 11 juin 2013;

Attendu qu'une dérogation mineure peut être, à titre exceptionnel, être octroyée à l'égard de travaux déjà exécutés;

Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux aux personnes qui la demandent;

Attendu que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriété;

Attendu que la construction du bâtiment faisant l'objet de la demande de dérogation mineure est antérieure à l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme de la Municipalité et que conséquemment, les travaux de construction ont été effectués alors qu'aucun permis de construction n'était obligatoire;

Attendu que le bâtiment accessoire est situé à 0,12 mètre sous la norme municipale concernant la marge de recul latérale. L'implantation du bâtiment accessoire est de 0.88 mètre tandis qu'à l'article 7.8 du Règlement de zonage #2008-263, il est stipulé que la marge latérale doit être de 1 mètre.

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a adopté à l'unanimité des membres présents à la séance ordinaire du CCU tenue le 25 juin 2013, la résolution 2013-003 qui recommande à toutes fins que de droits, d'accorder la dérogation mineure pour le bâtiment accessoire situé au 2075, rue de l'Église (lot 1 822 928) afin que celui-ci soit déclaré conforme aux règlements municipaux d'urbanisme présentement en vigueur concernant les normes d'implantation des bâtiments accessoires.

Attendu que malgré cette recommandation, ceci ne soustrait aucunement le bâtiment accessoire au respect desdits règlements d'urbanisme en vigueur advenant une destruction de quelque nature que ce soit.

Il est proposé par le conseiller Pierre Bonneau,
Appuyé par le conseiller Éric Jeanson,

Que la dérogation mineure pour l'immeuble 2075 rue de l'Église soit adoptée et que celui-ci soit déclaré conforme aux règlements d'urbanisme présentement en vigueur concernant les normes d'implantation des bâtiments accessoires.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. PAIEMENT DE FACTURE DE FRANCE L. MAURICE

2013-08-07

Attendu que l'intérim de Mme Maurice a pris fin le 17 juin 2013, et que les heures de formation requises pour l'entrée en fonction du nouveau directeur général sont considérées comme des honoraires professionnels,

Il est proposé par la conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que soit payée la facture présentée par Mme France L. Maurice au montant de 623.74\$, pour les heures de formation du 15, 19 et 26 juin 2013.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. PAIEMENT DE FACTURE DE DENIS LECLERC

2013-08-08

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que les honoraires professionnels facturés par Denis Leclerc, consultant, en date du 1^{er} août 2013 (facture no 223) au montant de 1,905.24\$ incluant taxes et déplacements soient payés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

8. PAIEMENT SYLVIE HÉROUX, ENTENTE LOISIRS

2013-08-09

Attendu que la demande de remboursement pour participation à des activités de loisir de Mme Sylvie Héroux est conforme à la politique de la municipalité,

Attendu que les activités de conditionnement physique ont été considérées éligibles au remboursement en 2010, 2011 et 2012, et que des remboursements ont été émis à cet effet,

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau,

Que la demande de remboursement pour activités de loisir déposé par Mme Sylvie Héroux soit acceptée, et que son paiement, au montant de 150.00\$, soit effectué.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

9. 2^e VERSEMENT AIDE INCITATIVE PROPRIÉTÉ : KEVEN DUBOIS & SARA BOUCHARD

2013-08-10

Attendu que l'immeuble du 2430 rue Principale est admissible au programme incitatif d'accès à la propriété et rencontre les conditions édictées à l'article 6 du règlement no 2013-292;

Attendu qu'en vertu de l'article 5 du règlement municipal no 2013-292, le premier versement a été accordé aux propriétaires de l'immeuble;

Attendu que les propriétaires du 2430 rue Principale occupent l'immeuble depuis le 1^{er} juillet 2013,

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau,

Que le second versement de la contribution financière en vertu du règlement no 20013-292 soit payé par chèque au montant de 2,500\$ aux propriétaires de l'immeuble 2430 rue Principale soit Keven Dubois et Sara Bouchard.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

10. ASPHALTAGE : RAPIÉÇAGE DES RUES

2013-08-11

Attendu que lors de la séance du 2 juillet 2013, le conseil demandait l'obtention de soumissions pour les travaux de pavage à réaliser à divers endroits de la municipalité (rue Dandenault, de l'Église et Beauregard);

Attendu que deux soumissions ont été obtenues pour ces travaux, une de Pavage Préfontaine et une de Pavages Racine;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que soit retenue la soumission de Pavage Préfontaine au montant de 8,880.00\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

11. BUTOIRS STATIONNEMENT DU PARC

2013-08-12

Attendu qu'un fossé d'écoulement borde le côté sud du stationnement du parc municipal sur une distance de 30 mètres,

Attendu que l'installation de butoirs est nécessaire pour sécuriser le stationnement,

Attendu que des soumissions ont été demandées à BMR Matériaux de Lawrenceville (16 blocs en béton + transport pour 1,342.91\$) et Martech (13 butoirs en caoutchouc recyclé avec ancrages + transport pour 747.34\$)

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que soit commandés et installés les butoirs en caoutchouc recyclé avec encrages de chez Martech.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

12. RÉPARATION AU CHALET DU PARC

Attendu que lors de la séance du 2 juillet 2013, le conseil demandait l'obtention de soumissions pour les travaux à faire au chalet du parc afin de résoudre le problème de champignons;

Attendu que deux soumissions ont été obtenues pour ces travaux, une de Rénovation Daniel Savoie au montant de 2,567.84\$ et une de Michel Corbeil (facturation à l'heure), et qu'une soumission a été demandée à Michael Arès, mais qu'aucune réponse n'a encore été donnée;

Il est demandé par le conseil que deux soumissions supplémentaires soient obtenues, l'une auprès de Construction MS (Mario Casavant) et l'autre auprès de Réjean Perras.

13. IDENTIFICATION POUR VÉHICULE DE FONCTION MUNICIPALE

2013-08-13

Attendu que l'inspecteur municipal, M. David Fortin a demandé à pouvoir identifier son véhicule au nom de la municipalité lors de ses déplacements ou visites officielles,

Attendu que M. Fortin a obtenu une soumission de la firme Publiforme pour des impressions aimantées (12po x 12po) avec logo de la municipalité au prix individuel de 22.95\$ à l'achat de quatre, si le montage graphique est réalisé par la municipalité,

Attendu que M. Fortin a procédé à l'infographie de différents montages graphiques,

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que M. David Fortin soit autorisé à faire l'acquisition de quatre impressions magnétiques du modèle retenu par le conseil, au montant de 22.95\$ chacune, et qu'il soit fait mention que la municipalité n'est pas responsable d'éventuels dommages causés à un véhicule suite à l'utilisation de ces impressions magnétiques.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

14. REPORT DU FESTIVAL COUNTRY ET D'ANTAN DE LAWRENCEVILLE

2013-08-14

Attendu la décision du Service des Loisirs de Lawrenceville de reporter la tenue de la première édition du Festival Country/D'Antan au mois de septembre 2014,

Attendu que la commandite conditionnelle de 4,000.00\$, accordée au Service des Loisirs de Lawrenceville pour cette activité, n'a plus de raison d'être,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Cyr,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau,

Que la résolution 2013-07-19, accordant une commandite de 4,000.00\$ au Service des Loisirs de Lawrenceville soit annulée et qu'une nouvelle demande soit présentée par ce dernier, le moment venu, pour le Festival Country/D'Antan de septembre 2014.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

15. MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2013-293

2013-08-15

Attendu que la Municipalité a adopté le 9 juillet 2013 le *Règlement n°2013-293* décrétant des travaux de mise aux normes d'une partie du réseau d'aqueduc et autorisant un emprunt afin d'acquitter le coût de ces travaux,

Attendu qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin de tenir compte de la nouvelle estimation des coûts,

Attendu que pour éviter d'augmenter la charge des personnes assujetties au remboursement de l'emprunt, la Municipalité juge opportun d'affecter à même son fonds général non autrement approprié les sommes requises pour acquitter l'ajustement du coût des travaux,

Attendu que conséquemment, les modifications apportées au règlement ne changent pas l'objet du règlement ni n'augmentent la charge des contribuables,

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau,

De modifier le *Règlement d'emprunt n°2013-293* de la façon suivante :

Article 1

Le *Règlement n°2013-293* est modifié en remplaçant l'annexe « A » par une nouvelle annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2

L'article 4 du *Règlement n°2013-293* est modifié en remplaçant l'expression « CINQ CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUINZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (508 215,83\$) » par l'expression « CINQ CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS ET ONZE CENTS (508 297,11\$) ».

Article 3

Le *Règlement n°2013-293* est modifié en ajoutant après l'article 4, l'article suivant :

« Article 4.1

Aux fins d'acquitter une partie des dépenses prévues au présent règlement le conseil affecte à même son fonds général non autrement approprié une somme de QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET VINGT-HUIT CENTS (81,28\$) »

Article 4

Le *Règlement n°2013-293* est modifié en remplaçant l'article 5 par l'article suivant :

« Article 5

Aux fins d'acquitter la différence entre les dépenses mentionnées à l'article 4 et la somme appropriée aux termes de l'article 4.1, soit la somme de CINQ CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUINZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (508 215,83\$), le conseil est autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de cette somme sur une période de dix (10) ans. »

Article 5

Le *Règlement n°2013-293* est modifié en ajoutant à la fin de l'article 6 après l'expression « (TECQ) » la phrase suivante :

« dont le versement est confirmé dans une lettre émanant du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire datée du 12 mars 2013, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « C » »

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

16. NOUVEAU BAIL VERBOM

2013-08-16

Attendu que la municipalité a reçu une contre proposition concernant les négociations pour un renouvellement du bail de Verbom

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

D'accepter la proposition de location à 100,000.00\$ pour deux ans pour la totalité de l'immeuble.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

17. DÉCISION DOSSIER ST-PIERRE & TREMBLAY – RTE 243

2013-08-17

Attendu que pour les dédommagements reliés au dossier d'affaissement des conduites de la route 243, deux scénarios ont été examinés soit la reprise des travaux pour rendre conforme les conduites, ou un dédommagement financier,

Attendu que la municipalité a observé, sur une période de trois ans, que la déformation des conduites ne s'est pas aggravée,

Il est proposé par le conseiller Pierre Bonneau,

D'accepter un dédommagement financier uniquement sous la forme d'une retenue 29,810.20\$ plus taxes.

Un vote est demandé par le conseiller Claude Jeanson,

Le résultat du vote est le suivant : quatre (4) pour, un (1) contre.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents

18. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune personne n'est présente pour la séance ordinaire.

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 EMPRUNT TEMPORAIRE TRAVAUX LAC BOWKER - VALCOURT

2013-08-18

Attendu que la Ville de Valcourt a adopté le *Règlement d'emprunt n°568* relatif à des travaux de réparation de la structure du puits d'eau brute et d'autres travaux devant être effectués à la station de traitement de l'eau potable du Lac Bowker,

Attendu que le 3 juillet 2012, la Municipalité adoptait la résolution n°2012-07-83 autorisant ces travaux ainsi que l'adoption du *Règlement d'emprunt n°568*,

Attendu que la quote-part devant être acquittée par la Municipalité relativement au remboursement de cet emprunt s'élève à un montant de 28 469\$ conformément à l'entente intermunicipale datée du 5 juin 2009,

Attendu que ce projet fait partie du programme des travaux approuvés par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire dans sa lettre datée du 13 mars 2013 dans le cadre du Programme desservant le versement de la subvention TECH 2010-2013,

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

D'autoriser un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de la somme de 28 469\$ afin d'acquitter la part des sommes encourues pour la réalisation des travaux de mise aux normes de la station du Lac Bowker, dans l'attente de recevoir le versement de la subvention confirmée par lettre provenant de la programmation du TECQ 2010-2013, et ce, conformément à l'article 1093 du *Code municipal du Québec*.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

19.2 DÉBROUSSAILLAGE

2013-08-19

Attendu que des travaux de débroussaillage sont nécessaires aux abords des rangs de la municipalité,

Attendu que trois soumissions ont été obtenues pour les travaux à savoir : Roxton Falls (63\$ / heure), Philippe Berthelette de Lawrenceville (63\$ / heure) et Éric Jacques de Valcourt (85\$ / heure),

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que les travaux de débroussaillage soient confiés à Philippe Berthelette, si ce dernier possède l'équipement adéquat (débroussailleuse latérale), et que ces derniers soient effectués avant la fin du mois d'août.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

19.3 APPUI AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION

2013-08-20

Attendu que le Centre d'action bénévole Valcourt et région demande des appuis pour la réalisation de leur projet d'Optimisation des services à la communauté,

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que la municipalité manifeste son appui au Centre d'action bénévole Valcourt et région par le biais d'une lettre signée par le maire reconnaissant les efforts et l'importance du centre et de ses implications sociales dans la région.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

19.4 DOSSIER NOUVEAUX HORIZONS

Ce point est reporté à la séance extraordinaire du 22 août 2013.

19.5 DEMANDE DE SUBVENTION CHAMBRE DE COMMERCE VALCOURT RÉGION

2013-08-21

Attendu que la Chambre de commerce Valcourt région met en place un site Internet qui servira l'ensemble des municipalités qui en sont membre, dont Lawrenceville,

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la municipalité accorde une subvention de 350.00\$ à la chambre de commerce pour la réalisation de son site web.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

2013-08-22

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Isabelle Cyr, à 20h25, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michel Carbonneau, maire

François Paquette, directeur général